

Séance du 6 décembre 2021

Monsieur Christophe Longchamp, Président, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à la Municipalité et aux membres du Conseil.

Il est demandé aux personnes présentes de porter le masque durant la séance.

1. **Appel**
2. **Approbation du procès-verbal de la dernière séance**
3. **Assermentation(s) de nouveau(x) membre(s)**
4. **Préavis 04/2021 – Demande d'autorisations générales pour la législature 2021-2026 portant sur : L'autorisation d'emprunter et de placer des capitaux et liquidités. Rapport de la commission de gestion-finances. Discussion/adoption.**
5. **Préavis 05/2021 – Fixation des plafonds en matière d'endettement et de cautionnement pour la législature 2021-2026. Rapport de la commission de gestion-finances. Discussion/adoption.**
6. **Préavis 06/2021 – Budget 2022. Rapport de la commission de gestion-finances. Discussion/adoption.**
7. **Préavis 07/2021 – Demande de crédit complémentaire au budget 2021. Rapport de la commission de gestion-finances. Discussion/adoption.**
8. **Motion « Contre la mise en place d'une antenne Swisscom à moins de 800m d'une habitation ».**
9. **Communications de la Municipalité**
10. **Propositions individuelles**

1. **Appel**

22 membres sur 38 répondent présents. Sont excusés : Mesdames Janine Bettens, Floriane Briand, Jasmin Briand, Anne-Lise Courvoisier, Anne David, Claire David-Horisberger, Martine Debétaz, Nadine Rochat et Maryse Vanbeneden et Messieurs Nicolas Bettens, Marc David, Jérôme Fuchs et André Horisberger. Sont absents : Mesdames Caroline Cauley Cellery, Juliette David et Monsieur Romain Cellery.

Le tiers du nombre total des membres étant atteint, le Conseil peut délibérer.

2. **Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

Le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021 est accepté à l'unanimité.

3. **Assermentation(s) de nouveau(x) membre(s)**

Madame Mary-Lise Caillat

4. Préavis 04/2021 – Demande d’autorisations générales pour la législature 2021-2026 portant sur : L’autorisation d’emprunter et de placer des capitaux et liquidités. Rapport de la commission de gestion-finances. Discussion/adoption.

Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, prend la parole afin de donner plus de détails sur le sujet. Il indique que la demande d’autorisation n’a jamais été faite au sein de la Commune mais que dorénavant celle-ci doit être présentée au Conseil général.

Madame Sylvie Vial-d’Aumeries prend la parole pour le rapport de la Commission de gestion-finances.

La Commission de gestion-finances composée de Mesdames Rosemarie Fuchs, Sylvie Vial-d’Aumeries et Monsieur Olivier Bonzon, s’est réunie le 17 novembre 2021 afin d’étudier le préavis 04/2021.

Après délibération, la Commission de gestion-finances propose au Conseil général de Chavannes-le-Veyron de décider : D’accorder à la Municipalité pour la période de la législature 2021-2026 les autorisations demandées.

Le préavis 04/2021 et rapport de la Commission de gestion-finances sont acceptés à l’unanimité par main levée, sans avis contraire.

5. Préavis 05/2021 – Fixation des plafonds en matière d’endettement et de cautionnement pour la législature 2021-2026. Rapport de la commission de gestion-finances. Discussion/adoption.

Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, prend la parole afin de donner plus de détails sur le préavis 05/2021 concernant le plafond d’endettement maximum et le cautionnement.

N’ayant aucune question, Madame Sylvie Vial-d’Aumeries prend la parole pour le rapport de la Commission de gestion-finances.

La Commission de gestion-finances composée de Mesdames Rosemarie Fuchs, Sylvie Vial-d’Aumeries et Monsieur Olivier Bonzon, s’est réunie le 17 novembre 2021 afin d’étudier le préavis 05/2021.

Après délibération, la Commission de gestion-finances propose au Conseil général de Chavannes-le-Veyron de décider :

De fixer les valeurs suivantes, telles que présentées, pour la législature 2021-2026 :

Plafond d’endettement : 1'400'000.00 CHF

Plafond de cautionnement : 350'000.00 CHF.

Le préavis 05/2021 et le rapport de la Commission de gestion-finances sont acceptés à l’unanimité par main levée, sans avis contraire.

6. Préavis 06/2021 – Budget 2022. Rapport de la commission de gestion-finances. Discussion/adoption.

Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, passe page par page le Budget 2022 et demande s’il y a des questions.

Pages 1 et 2 Administration générale – Aucune question.

Page 3 Finances - Aucune question.

Page 4 Domaine et bâtiments - Aucune question.

Page 5 : Bâtiment communaux – Pt. 35.427. M. Philippe Caillat demande pourquoi l’entrée du foyer de la salle de classe est de 6 mois pour l’année 2022 et non l’année entière.

Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, répond que le Conseil de direction des écoles entrait en matière pour le loyer de la salle de classe jusqu'en juin 2022. De ce fait, il doit être budgétisé tel quel.

Page 6 : Travaux – Aucune question.

Page 7 : Ordures ménagères et décharge – Aucune question.

Page 8 : Réseaux d'égouts et d'épuration – Aucune question.

Page 9 : Instruction publique et cultes – Aucune question.

Page 10 : Police – Les taxes sont imposées par rapport au nombre d'habitants.

Page 11 : Sécurité sociale – Aucune question.

Page 12 : Services industriels – Aucune question.

Le budget 2021 présente comme suit :

Charges : CHF 706'046.25

Revenus : CHF 638'612.00

Excédent de charges : CHF 67'134.25

Madame Thérèse Breton félicite la Municipalité et la Boursière communale pour la compréhension et la lisibilité dont sont présentés les comptes.

M. Roger Longchamp demande à la Municipalité que les travaux mis au budget 2022 soient réalisés. Concernant le local du feu, M. Jean-Luc Reymond, Syndic, explique que la toiture du local du feu va être rénovée, car le bâtiment prend l'eau et que la neige rentre par la toiture et que 10'000 CHF « Divers autres bâtiments » sont budgétisés en réserve pour des travaux imprévus.

Pour ce qui est de la réfection du Chemin du Refuge, M. Marc Vial, Municipal, indique que des subventions seront perçues pour les travaux forestiers, entre 2020 à 2023. L'idée serait de refaire l'entier du chemin de l'entrée de la forêt jusqu'au Refuge et du Refuge jusqu'à la croisée près de la déchetterie. Et des places de parc seront créées, à l'entrée du chemin, de manière officieuse, car il n'est pas autorisé à faire des places de parc en forêt.

Madame Sylvie Vial-d'Aumeries prend la parole pour le rapport de la Commission de gestion-finances.

La Commission de gestion-finances composée de Mesdames Rosemarie Fuchs, Sylvie Vial-d'Aumeries et Monsieur Olivier Bonzon, s'est réunie le 17 novembre 2021 afin d'étudier le préavis 06/2021 – Budget 2022.

Madame Sylvie Vial-d'Aumeries remercie Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, et Madame Evelyne Baumann, Boursière communale, pour la présentation du Budget 2022 et les informations complémentaires.

La Commission de gestion-finances constate que pour la quatrième année consécutive, le budget est déficitaire, et il est prévu de prélever dans divers fonds de réserve, le montant de 34'870.00 CHF pour ramener l'excédent de charges à 48'983.00 CHF. Sans ces ponctions dans les réserves, l'excédent de charges serait de 83'853.00 CHF.

Ce budget comprend à nouveau un grand nombre de montants imposés ; la Municipalité a été prudente dans son estimation des rentrées fiscales ; elle a tenté de limiter autant que possible les dépenses.

Après délibération, la Commission de gestion-finances propose au Conseil général de Chavannes-le-Veyron : D'adopter le projet de budget 2022 tel que présenté avec un excédent de charges de 48'983.00 CHF.

Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, précise que des graphiques sont présentés sur le préavis 06/2021, afin de comprendre les différentes entrées et sorties d'argents.

Monsieur Christophe Longchamp remercie la Commission de gestion-finances, la Municipalité et Madame Evelyne Baumann, Boursière, pour leur travail.

Il propose de passer au vote le Préavis 06/2021, le budget 2022 et le rapport de la Commission de gestion-finances, tels que présentés.

Le Préavis 06/2021, le budget 2022 et le rapport de la Commission de gestion-finances sont acceptés à l'unanimité, sans avis contraire.

7. Préavis 07/2021 – Demande de crédit complémentaire au budget 2021. Rapport de la commission de gestion-finances. Discussion/adoption.

Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, présente le Préavis 07/2021 et les différents points qu'il comporte.

La Municipalité a dû engager des dépenses imprévues au budget 2021 et sollicite l'octroi d'un crédit supplémentaire de 10'000.00 CHF.

Les modifications à apporter au budget 2021 sont : Les imprimés du règlement sur l'eau et du règlement du police pour 1'990.00 CHF, la mise en route d'une nouvelle imprimante de 258.00 CHF, l'augmentation du tarif de révision des comptes, passant de 2'154.00 CHF à 2'477.00 CHF et la mise à l'enquête de la place de retournement 1'462.00 CHF.

Suite à l'important déficit de la piscine de La Sarraz, les communes ont dû augmenter leur participation, soit 1'147.00 CHF pour la commune de Chavannes-le-Veyron.

L'aménagement et la sécurité du parc informatique ont été entrepris durant l'année 2021 (site internet, messagerie et gestion des fichiers) s'élèvent à 5'000 CHF.

Madame Sylvie Vial-d'Aumeries prend la parole pour le rapport de la Commission de gestion-finances.

La Commission de gestion-finances composée de Mesdames Rosemarie Fuchs, Sylvie Vial-d'Aumeries et Monsieur Olivier Bonzon, s'est réunie le 17 novembre 2021 afin d'étudier le préavis 07/2021. Après délibération, la commission de gestion-finances propose au Conseil général de Chavannes-le Veyron de décider : D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de 10'000.00 CHF pour couvrir les dépenses supplémentaires au budget de fonctionnement 2021.

Le Préavis 07/2021 et le rapport de la Commission de gestion-finances sont acceptés à :

- 22 voix
- 1 abstention

8. Motion « Contre la mise en place d'une antenne Swisscom à moins de 800m d'une habitation ».

Madame Mélanie Caillat et Monsieur Jean-Baptiste Caillat ont déposé, auprès du Bureau du Conseil, une motion « Contre la mise en place d'une antenne Swisscom à moins de 800 m d'une habitation » visant à modifier le Règlement communal, pour faire suite à la pétition acceptée le 7 juin 2021.

Monsieur Christophe Longchamp explique la marche à suivre lors du dépôt d'une motion.

Le Conseil général doit décider de prendre en considération la motion. S'il y a prise de considération, un débat peut avoir lieu. La motion est envoyée à la Municipalité pour suite à

donner. La Municipalité doit préparer un préavis en prenant compte de la demande qu'il lui a été adressée, elle peut toutefois préparer un contreprojet à la motion déposée. Il est conseillé de soumettre, au préalable, toutes modifications du Règlement de commune auprès de l'Etat de Vaud.

Madame Julie Zimmermann demande si la dénomination de la motion doit être déposée en l'état ou si le Conseil général peut décider de changer le titre de la motion. Il est constaté que le texte tel que présenté n'a pas beaucoup de sens car il vise uniquement les antennes Swisscom.

Monsieur Christophe Longchamp, Président, propose de mettre au vote la modification du texte de la motion. Selon Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, la motion a été déposée par une personne physique et non par le Conseil général, il n'est pas du ressort du Conseil général de procéder à la modification du texte.

Monsieur Olivier Bonzon indique que la motion a été présentée en l'état. S'il faut changer le texte, une nouvelle motion doit être déposée. Une motion ne peut pas être prise en considération si le texte a été modifié.

Madame Sylvie Vial-d'Aumeries explique que ce qui est écrit est déterminant, la Municipalité doit donner suite aux termes exacts qui sont dans la motion et suivre le sens du texte qui a été soumis.

Monsieur Jérôme Girardin, Municipal, indique que le travail de la Municipalité doit aller dans le sens de la motion. La Municipalité peut présenter un contreprojet si la motion manque de précision.

Monsieur Roger Longchamp demande si la Commune possède les services d'un conseiller juridique et qu'il serait judicieux consulter auprès de celui-ci.

Monsieur Didier Vanbeneden mentionne qu'à force de vouloir bien faire, nous nous perdons dans la procédure. Afin de revenir aux bases de cette motion, elle a été déposée par une personne et le Conseil général ne peut pas changer le texte. Selon lui, il serait plus constructif de définir exactement le texte de la motion, cela dehors du coup de l'émotion. La motion doit être déposée de façon sûre et précise et il faut que le texte soit irréprochable, au risque de perdre quelques mois.

Madame Mélanie Caillat explique que le courrier de la motion a repris le sens et le terme de la pétition. Dans le courrier, il a été demandé de passer ce texte en tant que motion afin de modifier le règlement communal.

Monsieur Christophe Longchamp, Président, propose à Madame Mélanie Caillat et Jean-Baptiste Caillat de retirer la motion et de présenter une motion avec un texte plus défini et précis, lors d'une prochaine séance du Conseil général.

Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, indique que mentionner le nom « Swisscom » dans notre règlement communal ouvre les portes à d'autres opérateurs de télécommunication. Ces entreprises connaissent toutes les failles des règlements et il faut faire attention à ceci. L'OFCOM (Office fédéral de la communication) se doit de couvrir le territoire suisse pour la télécommunication, il est probable que ce soit de compétence fédérale pour ce type de texte.

Après réflexion, Madame Mélanie Caillat et Monsieur Jean-Baptiste Caillat décident de retirer la motion.

9. Communications de la Municipalité

Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, indique que la mise à l'enquête de l'antenne est actuellement à l'organe cantonal qui contrôle les émissions et les ondes ionisantes. La Municipalité recevra, d'ici la fin de l'année, la synthèse du dossier CAMAC. Ensuite, le dossier sera environ 6 mois au service cantonal de l'agriculture.

Monsieur Jérôme Girardin, Municipal explique que tout s'est bien déroulé lors de relevés des compteurs d'eau. Concernant la piscine de La Sarraz, il existe abonnement avec un tarif pour les indigènes et il donne droit à une entrée gratuite.

Monsieur Marc Vial, Municipal, informe que toutes les coupes de bois ont été effectuées et que le prix du bois a augmenté ce qui est positif pour la Commune. La location des locaux communaux se fait sur le site internet. Pour la salle villageoise, il faut contacter directement Madame Maria Bonzon.

Madame Mary-Lise Caillat demande ce qu'il faut faire lorsqu'on a loué le refuge et qu'il est occupé à notre arrivée. Monsieur Marc-Vial, Municipal, répond que la priorité est aux personnes ayant réservé le refuge. Un panneau explicatif va être posé au Refuge.

Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, indique que la Municipalité a reçu un courrier de la part de plusieurs propriétaires, avec copie au bureau du conseil, pour une demande de modification du PACom. La Municipalité est en train de faire les calculs pour les surfaces constructibles à développer. La solution serait de créer un hameau à Saint-Denis, sans prendre de terrain à bâtir en zone village.

Une commission Adhoc va être composée et le délai de révision est à fin 2022. Il explique que rien n'a été fait jusqu'à présent car selon le 1^{er} bilan effectué, il n'était pas nécessaire de réviser le PGA. Maintenant qu'un courrier reçu de la part de plusieurs propriétaires de la Commune, la Municipalité se doit de réviser le PACom.

Madame Mary-Lise Caillat demande les avantages de la fibre optique qui a été posée dans le village. Monsieur Jean-Luc Reymond, Syndic, répond que la fibre optique permet d'augmenter l'intensité des bandes passantes, donc un réseau téléphonique et un internet plus rapide.

Monsieur Marc Vial, Municipal, rappelle que la distribution des sapins de Noël se fait samedi 11 décembre.

10. Propositions individuelles

Monsieur Christophe Longchamp, Président, indique les deux prochaines séances du Conseil général. Elles auront lieu le lundi 13 juin et le lundi 5 décembre 2022.

Concernant les convocations au format numérique, les personnes intéressées peuvent passer vers Madame Nicole Bonzon, en fin de séance.

Il remercie les scrutateurs du Conseil Général, Madame Nicole Bonzon pour son travail et sa bonne entente au sein du Bureau, la Municipalité pour sa bonne collaboration. Il conclut la séance en adressant ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur Christophe Longchamp lève l'assemblée à 21h22.

Le Président
Christophe Longchamp



La Secrétaire
Nicole Bonzon

